



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date : 16 septembre 2017
Heure : 9:45 heure
Lieu : Restaurant Stratos
1310, chemin Ste-Marguerite
Trois-Rivières (Québec)
819-379-7777

Annexe 1

Point # (avant les rapports des directeurs ou après)

Modification des droits et privilèges du membre solidaire

Selon l'article de la charte 2.03, Un membre solidaire ne peut ni voter, ni être élu au conseil d'administration. Suite à plusieurs difficultés à combler certain poste au sein du CA, des membres solidaires ayant manifesté le désir de s'impliquer à cette effet nous voulons y remédier en modifiant leurs droits comme ceci :

Un membre solidaire faisant partie de l'Association depuis deux ans ou un an et ayant démontré antérieurement un intérêt marqué pour l'Association (par une présence ou une implication dans son déroulement de l'assemblée générale ou tout autre activité organisé par l'Association). Il est entendu que la présence de deux membres solidaires ne doit excéder sur un conseil d'administration.

Point #8 : Augmentation de la carte de membre 2018-2019

- Contenu de l'augmentation du coût de la vie, des frais d'exploitation.
- Afin d'offrir du matériel pédagogiques à jour.
- Afin de vous offrir des activités, des rencontres avec des conférenciers de renom.
- Une grande visibilité sur les différents réseaux sociaux

En sachant que tout à un coût et afin de permettre à l'ANRQ de progresser vers une plus grande visibilité pour une meilleure reconnaissance des réflexologues nous nous devons d'augmenter les coûts des cartes de membre pour 2018-2019.

Il est donc proposé que :	la carte de membre certifié passe de	125\$ à 145\$.
	la carte de membre solidaire passe de	50\$ à 70\$
	la carte de membre étudiant passe de	35\$ à 50\$

Point #9 : Modification au plan de formation 2012